

# COMUE ET OFFRE DE FORMATION

Etude des options logicielles



amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS





## Préambule



- + Les ComUE sont en cours de construction et l'Amue dispose à ce stade de peu d'éléments sur la question à adresser.
- + L'objet de ces planches est de faire état d'un premier niveau d'étude d'impacts dans un souci d'anticipation des travaux futurs
- + Les réflexions ci-après doivent donc être considérées comme telle





## Approche méthodologique pragmatique (dans un premier temps)



- + Avril 2014 : réunions de travail pour mesurer l'impact, sur les outils Apogée et ROF, du regroupement des universités en COMUE et le pilotage de l'offre dans le contexte de la réforme de l'accréditation
- + Quels modèles cibles => quelles réponses SI cible idéale (SIFVE) et trajectoire (Rof/Apogée) ?
- + Quelle place pour ROF dans cette configuration entre le niveau COMUE et le niveau université/école et l'articulation de l'ensemble ?





- + Les COMUE sont les principaux acteurs de la coordination de l'offre de formation au niveau d'un territoire : quelles seront leurs prérogatives ? Celles-ci seront-elles distinctes selon les COMUE ?
- + Les COMUE sont, comme les universités, des EPSCP : leurs statuts seront approuvés par décret à l'été 2014 ; leur gouvernance sera élue à l'été 2015
- + Un seul contrat pluriannuel est signé entre le MENESR et la COMUE. Ce contrat comprend un volet commun et des volets spécifiques : l'offre de formation fera-t-elle dans tous les cas partie du volet commun ?





## Axes d'études

- + Pilotage de l'OF
- + Publication de l'OF
- + Gestion de l'OF (dont gestion de la scolarité des étudiants)





# Pilotage





## Prérogatives de la COMUE



- + Une nomenclature nationale est définie pour les licences, licences professionnelles et master
- Une ComUE peut-elle être accréditée plusieurs fois pour la même mention ?
  
- + A priori, la sphère de compétences des COMUE concernera l'ensemble des diplômes dont l'Etat a le monopole
- Ce périmètre pourra-t-il être élargi : DU, formations certifiantes ?





## Prérogatives de la COMUE



+ La ComUE est chargée de coordonner l'ensemble de l'offre de formation (diplômes nationaux mais également autres formations ?).

→ Aura-t-elle un rôle d'expertise de l'offre de formation ?

- sur le volet pédagogique ?
- sur le volet scientifique ?
- sur la soutenabilité financière ?

→ Comment sera décliné son rôle dans le pilotage l'offre de formation ?

+ Ces questions peuvent être partagées avec le COPIL. Elles ne trouveront de réponse que lorsque les statuts des COMUE auront été publiés.





## Organisation



### + Organisation de la COMUE

→ Comment sera décliné la possibilité de créer des composantes dont la nature est organisationnelle?

- Rôle à éclaircir
- Composition

→ Identification de deux niveaux de pilotage supplémentaires (en plus de composantes et d'établissements) : composante de coordination inter-établissements et COMUE

**+ Ces questions peuvent être partagées avec le COPIL. Elles ne trouveront de réponse que lorsque les statuts des COMUE auront été publiés.**





# Publication





## Cas théoriques



- + La ComUE souhaite publier sur son site l'ensemble des diplômes des établissements qui la composent.
- + La ComUE souhaite publier sur son site une partie des diplômes des établissements qui la composent. Cette partie peut être les diplômes qu'elle délivre, ou l'offre accréditée.
- + Les établissements veulent publier sur leur site leur offre de formation.
- + Les établissements veulent publier sur leur site leur offre de formation et une partie de l'offre commune.
- + Les établissements veulent publier sur leur site toute l'offre commune





## Les options de publication



- + Une ComUE peut souhaiter publier sur son site Web
  - l'OF que la ComUE délivre
  - OF accréditée
  - L'OF de l'ensemble des établissements
  
- + De même chaque établissement pourrait souhaiter publier:
  - Uniquement sa propre OF
  - Leur OF et l'OF accréditée au niveau de la ComUE
  - Leur offre et l'OF de l'ensemble des établissements

ROF doit permettre de répondre à ces besoins.

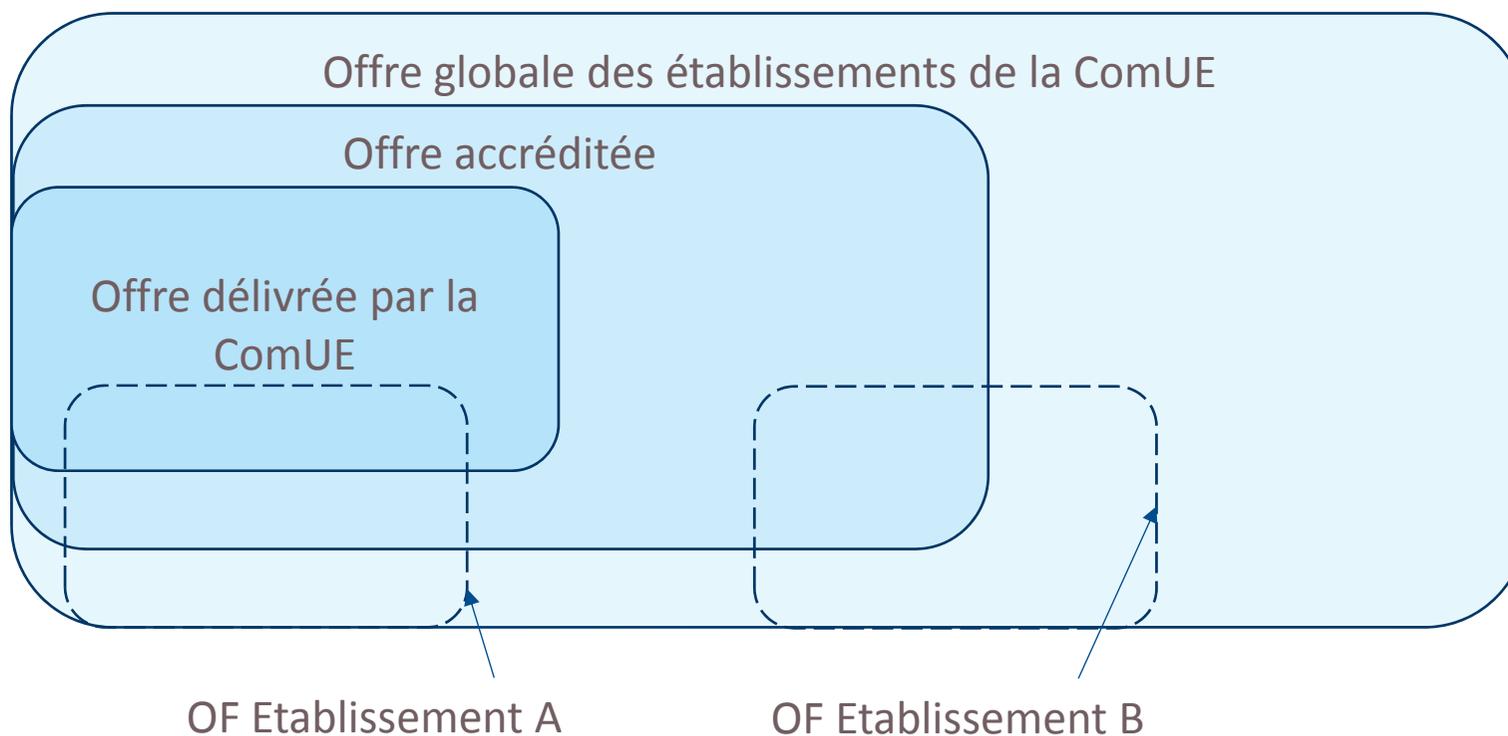




# Offre de formation



3 périmètres d'offre de formation à gérer et publier au niveau ComUE:





## Cas SI possibles pour l'offre de formation



- + La ComUE a ROF, pas de ROF dans les établissements membres.
- + La ComUE a ROF, certains établissements ont ROF.
- + La ComUE n'a pas ROF, certains établissements ont ROF.
- + Pas de ROF au niveau de la ComUE ou des établissements





## Cas SI possibles pour l'offre de formation



+ La ComUE a ROF, pas de ROF dans les établissements membres.

Cas 1 : ROF ne porte que l'OF de la COMUE

→ Pas d'impacts sur l'outil ROF, cette gestion est prise en charge.

Cas 2 : ROF porte l'OF de formation de la COMUE et l'OF propre à chaque établissement

→ Evolution à prévoir et à mesurer (impact maquette + référentiel + droits applicatifs + extraction + workflow + Web Services)





## Cas Si possibles pour l'offre de formation



+ La ComUE a ROF, certains établissements ont ROF.

La COMUE peut gérer son OF, les établissements la leur, en autonomie.

→ Existe il des besoins d'échanges autres que pour la publication?

- Si seulement publication, ROF répond au besoin via CDM.fr
- Sinon.. A approfondir





## Cas SI possibles pour l'offre de formation



+ La ComUE n'a pas ROF, certains établissements ont ROF.

Cas 1 : La COMUE souhaite l'utilisation d'un des ROF existants des établissements pour héberger son offre.

-> Traiter le volet contractuel

Cas 2 : L'offre de la COMUE est portée par divers ROF des établissements (Offre non centralisée..)

Problématique principale d'afficheur





## Solutions en cas de variantes:

+ Si les membres de la ComUE s'entendent:

→ Un ROF centralisé

+ Si les membres de la ComUE ne s'entendent pas :

→ Un ROF au niveau des établissements portant une forte volumétrie de formation.

L'AMUE réfléchit à un outillage de fusion des différents ROF pour retomber sur le cas 1





# Gestion





## Vocabulaire envisagé

- + La ComUE délivre une partie des diplômes
- + Les établissements dispensent les formations dont les diplômes sont délivrés par la ComUE
- + Les établissements gèrent la scolarité des étudiants « pour le compte » de la ComUE
- + L'offre commune prend en compte les ESPE et l'école doctorale





## Cas théoriques



### Cas 1 : la COMUE souhaite délivrer des diplômes

- + Scénario A : la COMUE a un outil de gestion de la scolarité
  - Les établissements dispensent les formations dont le diplôme est délivré par la ComUE
- + Scénario B : la COMUE n'a pas d'outil de gestion de la scolarité
  - Les établissements dispensent les formations dont le diplôme est délivré par la COMUE
  - Les établissements gèrent la scolarité des étudiants de la ComUE (inscription, diplomation...)

### Cas 2 : la COMUE ne délivre pas de diplômes

- + Le diplôme est délivré par un établissement de la ComUE (ou plusieurs?)
- + La formation est dispensée par un ou des établissements de la ComUE





## Cas théoriques



### Cas 1 scénario A:

La COMUE souhaite délivrer des diplômes et elle a un outil de gestion de la scolarité

- Les établissements dispensent les formations dont le diplôme est délivré par la ComUE
- La COMUE gère les étudiants de l'inscription à la diplomation

→ Pas d'impacts sur l'outil APOGEE, cette gestion est prise en charge.





### Cas 1 scénario B:

La COMUE souhaite délivrer des diplômes et elle n'a pas d'outil de gestion de la scolarité

- Les établissements dispensent les formations dont le diplôme est délivré par la ComUE
- Les établissements gèrent la scolarité des étudiants de la ComUE (inscription, diplomation...)

→ 4 niveaux d'impacts:

- Inscription (IA et IP)
- Diplomation
- SISE
- Frais d'inscription





## Cas théoriques

+ On ne peut diplômer un étudiant que si l'on inscrit (règlementaire)

→ Il faut donc pouvoir inscrire un étudiant dans un établissement au titre de la COMUE, pour le diplômer au nom de la COMUE.

Impact : on ne sait pas inscrire dans APOGEE au titre d'un autre établissement . La diplomation découle de cette inscription.

→ Evolution moyennement lourde (en terme de cout et de complexité).

La gestion de la notion de COMUE jusqu'au niveau des UE complexifie encore la solution mais dans une proportion potentiellement gérable.

+ La prise en compte de ces « inscriptions au titre de » dans les remontées SISE est de complexité forte mais reste faisable.

+ Par contre, gérer ce type d'inscription au niveau financier sous-entend que l'on saurait ventiler les frais d'inscriptions entre la COMUE et l'établissement.

La ventilation comptable et le reversement entre établissements n'est pas du périmètre d'APOGEE.





### Cas 2 : la COMUE ne délivre pas de diplômes

- Le diplôme est délivré par un établissement de la ComUE (ou plusieurs?)
- La formation est dispensée par un ou des établissements de la ComUE

Seules l'OF est mise en commun au niveau de la COMUE, mais pas son exploitation. La notion de COMUE est transparente pour l'étudiant.

→ Pas d'impact sur l'outil APOGEE, cette gestion est prise en charge.

Le mécanisme de co-habilitation entre établissements d'une même COMUE disparaît au profit d'une coopération scientifique

→ Faudrait-il tout de même tracer cette coopération?





## Co accréditation

- + Les cas de co-accréditation entre COMUE sont-ils probables?
- + Si oui, quels sont les besoins de gestion?
- + **Qui diplôme dans ce cas la? Les 2 COMUES, une des 2?.**





## Propagation de l'Offre de formation



### + Propagation de l'OF issue de ROF

Existant : ROF met à disposition l'Offre de Formation validée sous le format d'échange CDM.fr.

→ ROF répond il aux besoins d'échanges entre le pilotage de l'Offre de Formation et son exploitation ?





## Problématiques

- + Point de vigilance : attention aux IP si UE communes a plusieurs établissements

L'étudiant ne doit pas être inscrit a la même UE via 2 établissements différentes : pas de contrôle outil.

- + Problème des inscriptions à plusieurs établissement pour le compte de la ComUE : c'est un problème de contrôles des doublons dans la COMUE.

- + Problème des éléments communs, si on peut s'inscrire a un diplôme COMUE via plusieurs établissements (on ne sait pas faire)

- + Comment les effectifs de la ComUE seront traités dans les enquêtes SISE si la COMUE n'a pas d'outil spécifique ?



Merci de votre attention

Contact 

[xxx.xxx@amue.fr](mailto:xxx.xxx@amue.fr)